



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Rapport Pays 2025

République du Congo



Tirer le meilleur parti du capital de la République du Congo pour favoriser son développement

Rapport Pays 2025

République du Congo

Tirer le meilleur parti du capital de la République du Congo pour favoriser son développement.



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



© 2025 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport-pays 2025 sur la République du Congo a été préparé au sein du Complexe de l'Économiste en chef et Vice-Président chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, sous la direction et la supervision générales du Professeur Kevin C. Urama, Économiste en Chef et Vice-Président, avec le soutien d'Adamon Mukasa (Economiste Principal de recherche) et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi (Assistante Exécutive).

La préparation de ce rapport a été dirigée par Désiré Vencatachellum (Directeur principal, Département économies pays - ECCE), avec Marcellin Ndong Ntah (Lead Economiste, ECCE) comme Coordonnateur technique du processus, Abir Bdioui (Consultante, ECCE) pour le soutien informatique, Aminata Kouma-Moulot (Spécialiste de la gestion des produits, ECCE) pour le suivi de l'édition, et Eugenia Grant (Assistante d'équipe, ECCE) pour le soutien administratif. Le Rapport-pays 2025 sur la République du Congo a été préparé par Olivier Beguy (Economiste Pays Principal, ECCE), sous la direction d'Amadou Boly (Lead Economiste, ECCE1/RDGC)

Nos remerciements vont à l'endroit de : (i) Linguère Mbaye (Chef de Division d'ECCE 1), (ii) l'équipe pays de la République du Congo dirigée par Léandre Bassolé (DG RDGC) avec le soutien de Mamadou Tangara (Chef de Division des Opérations) ; (iii) le Département Politique, prévision et recherche macroéconomiques (ECMR) dirigé par Anthony Simpasa (Directeur) ; (iv) le Département des États en transition (RDTs) dirigé par Yero Baldeh (Directeur) ; (v) le Centre africain de ressources naturelles (ECNR) dirigé par Solomane Koné (Directeur) ; et (vi) le Consortium de la Recherche Economique en Afrique (CREA) dirigé par Prof. Victor Murinde (Directeur Exécutif) ; pour leurs contributions.

La Banque tient à remercier les responsables des entités gouvernementales pour l'accueil, et l'organisation de la mission de la préparation du Rapport pays 2025 de la République du Congo et la qualité des discussions. Elle remercie aussi les représentants des organisations de la société civile, du secteur privé, et des partenaires techniques et financiers, pour leur disponibilité et la qualité des échanges lors des réunions tenues avec la mission.

Les données figurant dans ce Rapport ont été compilées par le Département des statistiques - ECST dirigé par Samson Babatunde Omotosho (Directeur) avec la participation de Koua Louis Kouakou, (Chef de la division des statistiques économiques et sociales), Anouar Chaouch (Statisticien supérieur, Division des statistiques économiques et sociales, ECST) et Stéphane Regis Hauhouot (Assistant Statistique ECST1)

Les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs ont été reçus de Julius Chupezi Tieguhong (Chief Forestry Officer, ECNR). Le Professeur Sylvain Eloi Dessy, Département d'économie, Université Laval – Canada a contribué, à titre d'évaluateur externe.

La couverture du Rapport s'inspire d'une maquette générale réalisée par Laetitia Yattien-Amiguet et de Justin Kabasele, du service des relations extérieures et de la communication de la Banque. La révision a été effectuée par M. Joseph Dzokou et la mise en page par Lagence Creativ.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES ENCADRÉS	V
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VII
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	IX
INTRODUCTION GÉNÉRALE	XI
1. PERFORMANCES MACROÉCONOMIQUES ET PERSPECTIVES	1
Messages clés	1
1.1. Introduction	2
1.2. Performance de croissance	2
1.3. Autres évolutions macroéconomiques et sociales récentes	2
1.3.1. Politique monétaire, inflation et taux de change	2
1.3.2. Secteur financier	2
1.3.3. Politique budgétaire et dette publique	3
1.3.4. Position extérieure et flux financiers extérieurs	3
1.3.5. Évolutions sociales	4
1.4. Perspectives macroéconomiques et risques	4
1.4.1. Perspectives macroéconomiques	4
1.4.2. Risques	4
1.5. Options de politiques pour accélérer le développement économique du pays	4
2. STIMULER LA MOBILISATION ET L'UTILISATION EFFICACE DU CAPITAL NATIONAL	7
Messages clés	7
2.1. Introduction	8
2.2. Mobilisation des recettes fiscales	8
2.2.1. Besoin de financement du pays	8
2.2.2. Recettes fiscales	9
2.2.3. Recettes non fiscales	9
2.2.4. Mobilisation des recettes domestiques et efficience des dépenses publiques	9
2.3. Capital naturel du pays	10
2.3.1. Aperçu du capital naturel du Congo	10
2.3.2. Contribution du capital naturel à l'économie congolaise	11
2.3.3. Estimation et violation du capital naturel	11
2.4. Capital d'entreprises	11
2.4.1. Importance du capital privé	12
2.4.2. Aperçu des entreprises congolaises et de leurs capitaux	12
2.4.3. Défis et opportunités pour l'amélioration du capital des entreprises au Congo	13
2.5. Capital humain du Congo	13
2.5.1. Situation actuelle du capital humain du pays	13
2.5.2. Investir dans l'éducation et le développement des compétences	13
2.5.3. La santé en tant que pilier du développement du capital humain	14
2.6. Marché des capitaux intérieurs et marché financier	14
2.6.1. Cartographie du marché financier intérieur	14
2.6.2. L'état du développement du secteur financier au Congo	15
2.6.3. Mobiliser des ressources financières pour le développement du Congo	15
2.6.4. Mobilisation des ressources financières extérieures pour le développement	16
2.6.5. Financement innovant	16
2.7. Recommandations de politiques	16

3. EXPLOITER LE POTENTIEL DE CAPITAL ET LES RESSOURCES DU CONGO POUR LE DÉVELOPPEMENT

Messages clés	19
3.1. Introduction	19
3.2. Arrangement institutionnel pour la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital	20
3.3. Défis de gouvernance dans la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital pour la mobilisation des ressources	20
3.4. L'État de droit, la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital	21
3.5. Une approche panafricaine pour renforcer l'État de droit, les institutions et la gouvernance afin d'exploiter le capital du Congo	22
3.6. Conclusion et recommandations politiques	23
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Évolutions du déficit public et de la dette publique (% du PIB)	8
Figure 2. Tendances des recettes publiques	9

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques	3
Tableau 2. Décomposition de la richesse totale du Congo	10
Tableau 3. PIB des pays africains ajusté à la séquestration, 2022 (milliards de \$ courants)	12
Tableau 4. Indicateurs clés de l'éducation, de la santé	13
Tableau 5. Indicateurs de développement du secteur financier en République du Congo	15

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1. Évolutions du déficit public et de la dette publique (% du PIB)	3
Encadré 2. Tendances des recettes publiques	14

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACONOQ	Agence Congolaise de la Normalisation et de la Qualité
ACPE	Agence Congolaise pour la création des Entreprises
ANA	Agence Nationale de l'artisanat
ANIF	Agence Nationale des investigations financières
API	Agence de Promotion des Investissements
BAD	Banque africaine de développement
BDEAC	Banque de développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BSTPE	Bourse de sous-traitance et de partenariat d'entreprises
BVMAC	Bourse des Valeurs mobilières d'Afrique centrale
CDN	Contribution Déterminée au Niveau National
CEC	Centrale Electrique du Congo
CEEAC	Communauté économique des états de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
COBAC	Commission bancaire d'Afrique centrale
CRDV	Caisse Régionale de Dépôt de Valeurs
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
DGIFN	Direction Générale des Institutions Financières Nationales
DSP	Document de stratégie pays
FIGA	Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement
FONEA	Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage
FFBC	Fonds forestier pour le Bassin du Congo
FMI	Fonds monétaire international
GABAC	Groupe d'Action contre le blanchiment d'Argent en Afrique Centrale

GAFI	Groupe d'action financière
GES	Gaz à effet de serre
GFP	Gestion des finances publiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PND	Plan National de Développement
PNP	Prêts Non Performants
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PTF	Partenaire Technique Financier
RDC	République démocratique du Congo
SNPC	Société nationale de pétrole du Congo
SNU	Système des Nations Unies
TPE	Très petite entreprise
UC	Unité de Compte
USD	Dollar des Etats-Unis
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Congo enregistre une consolidation graduelle de sa relance économique malgré des tensions persistantes de trésorerie. Le taux de croissance s'est établi à 2,8% en 2024, contre 2% en 2023, dans un contexte d'atténuation des tensions inflationnistes. La position budgétaire de l'Etat se caractérise par un solde exédentaire de 4% du PIB en 2024 résultant de la consolidation budgétaire pour adresser la situation de surendettement et des tensions accrues de trésorerie auxquelles fait face le pays. Les perspectives économiques sont globalement favorables, toutefois, les incertitudes liées aux nouveaux tarifs douaniers américains laissent planer des risques non négligeables pour l'économie du pays.

L'espace budgétaire du pays est fortement limité par la situation de surendettement, nécessitant de trouver des alternatives concernant les différentes formes de capital à mobiliser pour financer le développement du pays. Il existe des opportunités pour exploiter davantage le marché du carbone, dont la valorisation de la séquestration pourrait accroître le PIB de 30%. Cela nécessitera la mise en place de mécanismes adéquats pour la comptabilisation et l'accès au marché. Par ailleurs, il est impératif d'adresser les faiblesses du climat des affaires, afin de mobiliser le capital des entreprises, d'approfondir le marché financier régional pour continuer à bénéficier des titres du Trésor et de renforcer le capital humain.

L'amélioration de la gouvernance demeure nécessaire pour tirer pleinement parti des différentes formes de capital. En renforçant la gouvernance dans le secteur des hydrocarbures, le pays pourrait collecter davantage de ressources provenant de son capital naturel. Le renforcement de l'État de droit contribuera à réduire les flux financiers illicites, qui représentent une perte significative pour la mobilisation des recettes domestiques.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis une décennie, la République du Congo, pays dépendant de ses ressources pétrolières, subit les soubresauts du contexte international.

En effet, l'effondrement du cours du baril en 2014, et plus récemment, la pandémie de COVID-19 en 2020 et les tensions géopolitiques en 2022, ont plongé le pays à plusieurs reprises dans la récession et plombé ses dynamiques de croissance. C'est dans ce contexte que le PIB réel par tête (en USD constant de 2015) a diminué de manière continue, depuis plus d'une décennie, passant de 2489 USD en 2014 à 1677 USD en 2023, perdant presque le tiers de sa valeur en dix ans, augmentant ainsi, de manière significative, le taux de pauvreté, de 33,5 % en 2015 à 46,8 % en 2023. Le pays se retrouve également dans une situation de surendettement, avec une dette publique qui est passée de 43 % du PIB en 2014 à 99 % en 2023, limitant significativement l'espace budgétaire.

Le pays dispose d'un capital naturel considérable dont la valorisation pourrait constituer une alternative crédible pour répondre au défi du financement de son développement. En effet, le stock de la richesse totale du Congo est estimé à 223 milliards de dollars USD en 2020 (CWON 2024) et se compose du capital naturel (40 %), du capital humain (39 %) et du capital physique (21 %). La Banque africaine de développement (BAD) (2024) a estimé qu'une fois ajusté à la séquestration du carbone, le PIB du Congo pourrait augmenter de 5 milliards USD. En effet, les forêts et les tourbières du Congo stockent plus de 44 Gt d'équivalent de CO₂ et séquestrent 32,5 millions de tonnes d'équivalent de CO₂ supplémentaires par an. Ce secteur présente ainsi un potentiel significatif pour accroître sa contribution à l'économie nationale.

Le Rapport Pays 2025 s'inscrit dans le cadre de la problématique de valorisation du capital en faveur du financement du développement. Le rapport décline au niveau national le thème abordé à l'échelle continentale par le rapport des Perspectives économiques en Afrique (PEA) de la Banque Africaine de Développement. Le thème retenu cette année est le suivant : « Tirer le meilleur parti du capital du Congo pour favoriser son développement ». L'objectif du rapport est d'analyser le potentiel des différentes formes de capital du Congo et d'examiner comment il pourrait contribuer au financement du développement du pays. Le rapport se présente comme suit : le Chapitre 1 analyse la situation macroéconomique récente et les perspectives ; le Chapitre 2 examine les possibilités pour stimuler la mobilisation et l'utilisation efficace du capital national ; et enfin le Chapitre 3 présente la nécessité de réformer les institutions, la gouvernance économique et l'État de droit pour mieux exploiter le potentiel des différentes formes de capital du Congo.

PERFORMANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

MESSAGES CLÉS

- L'économie congolaise enregistre une consolidation progressive, bien que lente, de sa relance économique avec un taux de croissance du PIB estimé à 2,8% en 2024 contre 2% en 2023 dans un contexte marqué par l'atténuation de l'inflation;
- Le pays demeure en situation de surendettement, réduisant de plus en plus l'espace budgétaire, bien que pour l'exercice 2024, le solde budgétaire ressorte excédentaire de 4% du PIB, grâce à la rationalisation des dépenses publiques;
- La baisse des exportations d'hydrocarbures, en raison des problèmes techniques du secteur pétrolier, a réduit l'excédent du compte courant à 2,4% du PIB en 2024 contre 6,2% en 2023 ;
- Les perspectives sont favorables, avec une croissance économique projetée autour de 3,5% en 2025 et 2026. Toutefois, le Congo est exposé à des risques importants, notamment l'impact des nouvelles grilles tarifaires douanières américaines.

1.1. Introduction

Le présent chapitre passe en revue les performances économiques récentes du Congo et les perspectives sur la période 2024-2025. Il évalue les tendances, entre autres, des principaux indicateurs macroéconomiques du secteur réel, de la politique budgétaire et de la situation de l'endettement du pays, de la politique monétaire et de l'inflation, ainsi que les changements dans les flux financiers nationaux et internationaux, l'investissement et la dette publique, ainsi que l'analyse du développement social. Le chapitre examine également les facteurs de risque pouvant influer sur les perspectives et propose des options de politiques pour soutenir la stabilité macroéconomique, la transformation économique et faire face aux chocs éventuels.

1.2. Performances de croissance

En 2024, la reprise de l'économie congolaise s'est davantage renforcée, avec une croissance du PIB réel de 2,8% en 2024 contre 2,0 % en 2023. Du côté de l'offre, cette performance est principalement tirée du secteur hors pétrole, notamment du secteur agricole (5,4%) et une relance du secteur industriel à travers les activités extractives hors pétrole. Le secteur tertiaire, en revanche, affiche une croissance négative de -5,6%, en raison des restrictions budgétaires. Le secteur des hydrocarbures, qui représente 25% du PIB, demeure moins dynamique, affichant une croissance de -0,8 % en 2024, contre -0,5 % l'année précédente, en raison de la baisse de la production de pétrole, des champs arrivant à maturité ainsi que de la chute du cours du baril au niveau international. Du côté de la demande, la croissance économique a été soutenue par la redynamisation des investissements, passés de 17,6 % à 19,7 % du PIB, grâce aux projets dans les secteurs miniers. En revanche, l'accumulation des arriérés a entraîné un ralentissement de la consommation publique.

1.3. Autres évolutions macroéconomiques et sociales récentes

1.3.1. Politique monétaire, inflation et taux de change

Le Congo a connu une atténuation des tensions inflationnistes. En 2024, l'inflation a enregistré une inflexion à 3,1% contre 4,3% en 2023, grâce à la politique monétaire restrictive de la Banque centrale, qui a maintenu son principal taux directeur inchangé à 5% pendant cette période. La masse monétaire a connu une croissance de 19,5% en 2024 contre 9,1% en 2023. En effet, la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) a repris ses injections hebdomadaires de liquidités en juin 2024, afin d'atténuer la volatilité accrue des conditions de liquidité dans le système bancaire. Par ailleurs, elle a émis des titres de créance, à court terme d'échéances de 14 et 28 jours, à des taux d'intérêt respectifs de 2,5 % et 3,5 %, afin d'absorber plus efficacement les liquidités excédentaires. Tandis que les réserves totales de la communauté sont établies à 4,5 mois d'importation.

1.3.2. Secteur financier

Le secteur financier demeure stable, en dépit des facteurs de risque importants qui émergent, notamment du fait du lien avec les émissions massives des titres du Trésor du Congo. Le système bancaire est composé de 10 (dix) banques commerciales dont 2 (deux) ont entamé un processus de fusion en 2024. Les indicateurs prudentiels demeurent adéquats, avec le ratio moyen d'adéquation des fonds propres de 17,4 % en 2023, nettement au-dessus du seuil minimum réglementaire de 10,5 %. Toutefois, le ratio des Prêts Non Performants (PNP) s'améliore légèrement, bien que toujours élevé, passant de 17% en 2022 à 15,2 % en 2024. La rentabilité et la liquidité des banques se sont globalement améliorées. Le principal risque qui émerge, considérablement, concerne les fortes émissions de bons et obligations du Trésor ,qui ont significativement fait augmenter l'exposition souveraine des banques commerciales de 14 % en 2019 à 35% du total des actifs en 2024. En outre, l'opération de reprofilage de ces titres pourrait exacerber les risques sur les banques. Par ailleurs, les avoirs extérieurs nets du système financier se sont confortés, passant d'une position déficitaire de 29 milliards de FCFA en 2023 à une position excédentaire de 300,4 milliards de FCFA en 2024. Le crédit intérieur a progressé de 3,6 % en glisse-

¹L'encours des titres du Congo à fin décembre 2024, comparé au total de la CEMAC, représente la part la plus importante avec 35,27%

ment annuel, principalement en lien avec la consolidation des créances nettes sur l'État, malgré une baisse de 2 % des crédits à l'économie.

1.3.3. Politique budgétaire et dette publique

Le Gouvernement a maintenu la consolidation budgétaire afin de renforcer la soutenabilité de la dette, mais les tensions accrues de trésorerie persistent. Le solde budgétaire a reculé à 4,0% du PIB en 2024 contre 5,3% en 2022, en raison des efforts entrepris pour mobiliser les recettes hors pétrole et rationaliser les dépenses publiques, notamment les subventions aux carburants. En effet, les recettes hors pétrole ont augmenté d'un point de pourcentage s'établissant à 11,2% du PIB en 2024, grâce à l'entrée en vigueur de la suppression des exonérations fiscales

dans le cadre du plan de résilience. Au niveau des dépenses, l'on note une baisse significative des subventions du secteur de l'énergie, passant de 1,5% du PIB à 0,8% en 2024, à la suite de l'ajustement des prix du carburant. La dette publique a régressé, passant de 99% du PIB en 2023 à 94% en 2024, grâce à une baisse significative de l'encours de la dette extérieure. Toutefois, le pays est toujours considéré comme étant en situation de « surendettement » en raison de l'augmentation constante de la dette domestique, à cause des émissions massives des titres du Trésor, et de l'incertitude quant au montant exact des arriérés intérieurs. Enfin, les difficultés du Gouvernement à mobiliser les ressources sur le marché financier régional, à cause de la forte exposition des banques aux titres du Trésor, exacerbent de plus en plus les tensions de trésorerie.

Encadré 1. Activités de mobilisation des recettes domestiques et déficit de financement du développement

La situation de surendettement du pays limite les marges de manœuvre du Gouvernement et limite le financement extérieur. Entre-temps, la surexposition du pays au niveau du marché régional des titres du trésor ne permet plus de continuer à compter sur cette source de financement, car la confiance des investisseurs s'érode de plus en plus. Dès lors, le Gouvernement gagnerait à revenir vers sa source principale de revenus qui est la mobilisation des recettes domestiques hors pétrole pour combler de manière durable son déficit de financement. Il demeure alors primordial pour le Gouvernement de revoir sa politique fiscale en rationalisant les exonérations et en élargissant l'assiette fiscale tout en modernisant l'administration à travers la digitalisation pour mieux capter le secteur informel.

1.3.4. Position extérieure et flux financiers extérieurs

La position extérieure s'est légèrement détériorée à travers une conjoncture défavorable dans le secteur des hydrocarbures. En effet, les cours du baril à l'international restent dans une tendance baissière, après le pic de 2022 occasionné par les tensions géopolitiques. Entre-temps, les difficultés techniques ont contribué à réduire le

volume des exportations de 4% en 2024 tandis que les importations ont flambé de 10% avec les investissements pétroliers. Par conséquent, la position extérieure s'est affaiblie, avec l'excédent du compte courant qui s'est réduit à 2,4% du PIB en 2024 contre 6,2% en 2023. Les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale devraient rester en 2024 à des niveaux inférieurs à ceux enregistrés en 2022, en raison de la baisse des recettes d'exportation de pétrole.

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024(e)	2025(p)	2026(p)
Taux de croissance du PIB réel (%)	-6,3	1,5	1,8	2	2,8	3,5	3,4
Taux de croissance du PIB réel par habitant (%)	-8,7	-0,9	-0,6	-0,4	0,4	1,1	1
Inflation (%)	1,4	2	3,3	4,3	3,1	2,9	3,2
Solde budgétaire global, y compris dons (% PIB)	-1,5	1,2	9,2	5,3	4	2,8	2,4
Solde du compte courant (% PIB)	-0,1	11,9	18,5	6,2	2,4	1,5	1,5

Source: Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p) Département des Statistiques de la BAD, mai 2025

1.3.5. Évolutions sociales

Les différents chocs exogènes et le surendettement du pays laissent peu de marges pour investir durablement dans la lutte contre la pauvreté. Depuis 2014, le Congo fait face à une récession économique prolongée, principalement due au choc pétrolier, qui a augmenté le taux de pauvreté de manière significative, passant de 33,5 % en 2015 à 46,8 % en 2023. Les inégalités restent marquées avec un indice d'inégalité (Gini) estimé à 0,489 plaçant le Congo parmi les pays ayant une disparité remarquable entre les femmes et les hommes sur le continent². Du point de vue du développement humain, le Congo occupait la 149ème place mondiale sur 192 pays en 2022, avec un indice de développement humain (IDH), en constante baisse depuis 2015. Pour inverser cette tendance, le Plan National de Développement (PND) 2022-2026 met en avant six piliers stratégiques visant à renforcer l'économie. La mise en œuvre de ces piliers devrait permettre à l'État de mobiliser les ressources nécessaires pour améliorer l'éducation, la santé, la protection sociale et les infrastructures sociales de base. Cela est étroitement lié aux Objectifs de Développement Durable (ODD), car les progrès attendus dans ces domaines sont directement corrélés à l'atteinte des cibles des ODD.

1.4. Perspectives macroéconomiques et risques

1.4.1. Perspectives macroéconomiques

Les perspectives économiques demeurent favorables, avec néanmoins des tensions de trésorerie persistantes. Pour 2025 et 2026, l'économie congolaise devrait atteindre des taux de croissance respectifs de 3,5 % et 3,4 %, grâce à la relance du secteur hors pétrole. Le taux d'inflation devrait baisser à environ 3 % d'ici 2026, sous l'effet d'une politique monétaire restrictive. Grâce aux efforts du gouvernement pour retrouver un équilibre budgétaire, l'excédent budgétaire devrait s'établir à 2,8 % et 2,4 % du PIB, respectivement en 2025 et 2026, grâce aux efforts du gouvernement pour retrouver un équilibre budgétaire et à une rationalisation des dépenses,

contribuant à une réduction de la dette publique de 10 (dix) points de pourcentage d'ici 2026. En ce qui concerne la position extérieure, il est projeté une baisse de l'excédent du compte courant à 1,5 % du PIB pour les années 2025-2026, à cause de la diminution attendue des exportations.

1.4.2. Risques

Ces perspectives économiques restent cependant sujettes à plusieurs risques majeurs. Eu égard à la forte dépendance du Congo aux hydrocarbures, le risque majeur du pays proviendrait de la volatilité du cours du baril et du gaz ainsi que des perturbations techniques affectant la production. D'autres facteurs de risque, tels que, la persistance des tensions géopolitiques affectant les chaînes mondiales d'approvisionnement, pourraient frapper durement l'économie congolaise. De même, les conditions climatiques défavorables, telles que les inondations ayant frappé le pays en 2024, pourraient avoir des impacts négatifs sur les activités économiques du fait de la destruction des infrastructures, tandis que les crises humanitaires exerceraient une pression supplémentaire sur une trésorerie déjà fragile, constituant ainsi des facteurs de risque externes à ne pas négliger. Aussi, des risques endogènes non négligeables existent également notamment en relation avec les tensions de trésorerie. Ces dernières pourraient conduire à un niveau d'arriérés intérieurs insoutenable ainsi qu'aux arriérés de salaires et de retraites à la veille des échéances électorales. Enfin, cette tension pourrait s'exacerber si la tendance à la faible souscription aux titres du trésor congolais s'accentue.

1.5. Options de politiques pour accélérer le développement économique du pays

Pour accélérer le développement économique du pays, des mesures urgentes nécessitent d'être mises en place pour garantir, au préalable, la stabilité macroéconomique. Il est urgent d'apaiser les tensions de trésorerie à travers des réformes structurelles, il s'agit entre autres de : la mise en place d'un comité de trésorerie plus efficace dans la prévision

des recettes et des dépenses ; l'opérationnalisation du compte unique du trésor pour garantir une meilleure visibilité sur les ressources de l'Etat ; le plein déploiement du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP). Le Gouvernement doit aussi adresser le faible intérêt pour ses titres en améliorant la prévisibilité des émissions avec des calendriers plus fiables et en identifiant des moyens de financements alternatifs plus innovants. Par ailleurs, il doit maintenir les mesures de rationalisation des exonéra-

tions et d'élargissement de l'assiette fiscale à travers la digitalisation, pour dégager un espace budgétaire conséquent afin de financer les investissements structurants dans les secteurs de transport et d'énergie qui sont critiques pour les chaînes de valeur agricoles et industrielles. Enfin, la priorisation des dépenses sociales, comme la santé et l'éducation, devra se faire en rationalisant les dépenses publiques, surtout les subventions aux carburants.

2

STIMULER LA MOBILISATION ET L'UTILISATION EFFICACE DU CAPITAL NATIONAL

MESSAGES CLÉS

- Le Congo est confronté à une situation de surendettement causée par la gestion procyclique du capital naturel non renouvelable (hydrocarbures), qui limite considérablement les capacités du Gouvernement à financer son développement.
- Le pays possède un potentiel considérable en matière de capital naturel renouvelable, notamment à travers ses vastes forêts et tourbières. La valorisation des services environnementaux, notamment par la séquestration du carbone, pourrait accroître significativement son PIB et attirer d'importants financements innovants.
- Le pays pourrait mieux tirer parti du capital des entreprises en améliorant le climat des affaires, actuellement entravé par l'accès difficile aux financements et aux infrastructures critiques telles que l'électricité. Le capital humain affiche des marges d'amélioration, qui permettraient d'atteindre un potentiel à même de contribuer efficacement à la productivité et au développement inclusif. Le marché financier régional, qui a largement contribué aux besoins de financement du pays à travers les titres du Trésor, tend à afficher des limites depuis quelques années. Toutefois, le pays envisage d'explorer de nouvelles sources de financements innovants très prometteurs liées aux services environnementaux.

2.1. Introduction

L'objectif de ce chapitre est de faire ressortir les moyens de valorisation des ressources du pays dans la perspective qu'elles puissent contribuer à une croissance économique robuste et durable, ainsi qu'à la transformation structurelle de l'économie. Dans ce chapitre, les contraintes majeures de financement du développement du Congo en termes de mobilisation des ressources intérieures, d'efficacité des dépenses et de viabilité de la dette, sont passées en revue. Le chapitre évalue également les ressources budgétaires et analyse les principales formes de capital – capital naturel, capital humain, marché des capitaux et capital d'entreprise disponibles qui pourraient contribuer au financement du développement du pays.

2.2. Mobilisation des recettes fiscales

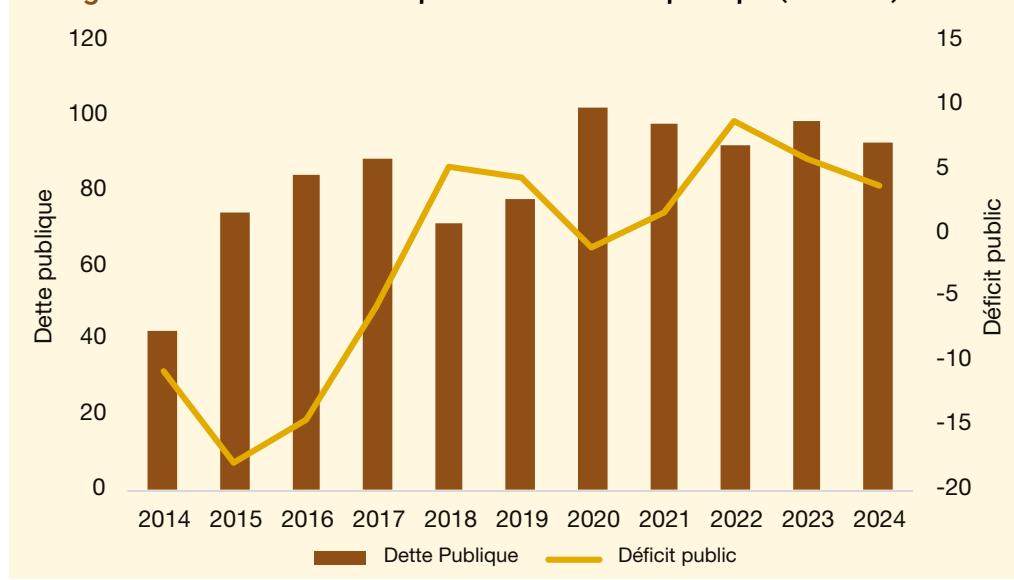
2.2.1. Besoin de financement du pays

Dans un contexte d'espace budgétaire limité en raison du surendettement du pays, les besoins supplémentaires pour la transformation structurelle restent immenses. Le déficit de financement du Plan National de Développement (PND) 2022-2026 est de 6 491,59 milliards de francs CFA, soit 72,43 % de son coût global. De plus, les besoins de financement du Congo pour

accélérer la transformation structurelle du pays sont estimés à 932,3 millions d'USD par an d'ici 2030 (3,9 % du PIB de 2024) et à 163,2 millions d'USD par an d'ici 2063 (0,69 % du PIB de 2024). Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'Agenda 2063, les déficits de financement à combler pour le Congo sont de 536,1 millions d'USD pour l'échéance 2030 (soit 3,9 % du PIB) et 93,8 millions d'USD pour l'échéance de 2063 (0,7 % du PIB).

La consolidation budgétaire mise en œuvre pour améliorer la soutenabilité de la dette entraîne des excédents budgétaires ; cependant, les déficits primaires hors hydrocarbures demeurent élevés. Soucieuses de ramener la dette publique à un niveau plus soutenable, les autorités se sont engagées dans un processus de consolidation budgétaire qui se traduit, depuis plusieurs années, par des excédents budgétaires, atteignant un pic de 8,9 % du PIB en 2022 (Figure 1). Toutefois, le déficit primaire hors hydrocarbures, malgré une baisse continue, reste au-dessus de 10 % du PIB, reflétant les efforts nécessaires pour améliorer les revenus non pétroliers. Pour éviter que la consolidation budgétaire ne pèse davantage sur la relance, les efforts de consolidation devraient s'accompagner d'investissements adéquats et d'une meilleure priorisation des dépenses sociales, incluant un ciblage approprié des populations les plus vulnérables ainsi que des investissements publics structurants.

Figure 1. Évolutions du déficit public et de la dette publique (% du PIB)



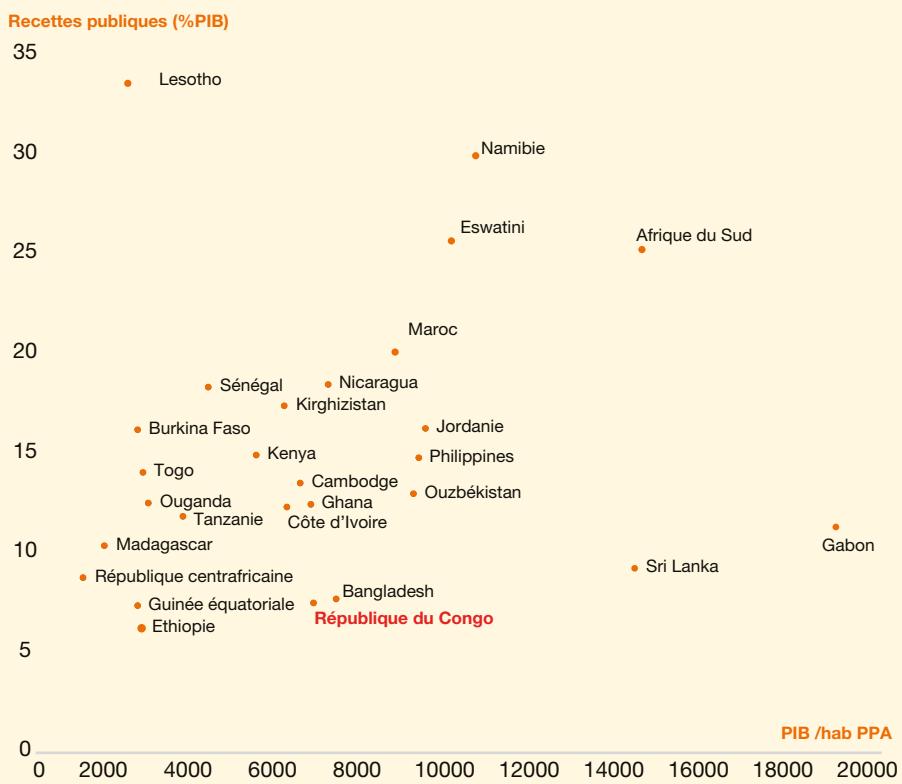
Source: BAD

2.2.2. Recettes fiscales

Les recettes publiques du Congo continuent d'être fortement dépendantes du secteur des hydrocarbures. Pendant les années de prospérité, stimulées par le boom pétrolier (2009-2014), le secteur pétrolier a contribué à hauteur de plus de 70 % aux revenus de l'État. Avec les chocs successifs de 2014, la COVID-19 et les tensions géopolitiques, qui ont entraîné une baisse des cours du baril, ce pourcentage a diminué, mais reste substantiel, s'établissant en moyenne à plus de 60 % des

recettes au cours des cinq dernières années (2020-2024). En ce qui concerne les recettes hors hydrocarbures, des efforts significatifs ont été observés avec une augmentation constante mais très lente, passant de moins de 5% du PIB en 2000 à environ 10% en 2023 inférieure à la moyenne des pays de la CEMAC (11,3%) et de l'Afrique subsaharienne (11,0%). L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) représente la part la plus importante (30%), suivie de l'impôt sur les sociétés (IS) (25%) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (21%), ainsi que des taxes douanières.

Figure 2. Tendances des recettes publiques



Source: Banque mondiale et estimation des auteurs

2.2.3. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont dominées par les redevances et autres paiements en nature du secteur des hydrocarbures.

Les recettes non fiscales proviennent principalement des revenus issus de la vente de biens et de services, de droits de licence et de permis, de revenus d'entreprises publiques, d'amendes et de pénalités, etc. Dans le cas du Congo, en intégrant le secteur des hydrocarbures, à travers les partages de production et les redevances, les recettes non fiscales deviennent très importantes, représentant plus de 25 % des recettes publiques

totales du pays. Toutefois, même pour ces recettes, le Congo perçoit moins pour chaque dollar de pétrole exporté et moins en pourcentage du PIB pétrolier que des pays comparables (Banque mondiale, 2023).

2.2.4. Mobilisation des recettes domestiques et efficience des dépenses publiques

L'amélioration de la mobilisation des ressources, associée à l'efficience des dépenses publiques, permettra au pays de dégager un espace budgétaire conséquent. Le Congo dispose d'une marge significative pour

optimiser la mobilisation des recettes hors hydrocarbures. En effet, le pays a enregistré un score d'efficience de 0,36, indiquant un écart fiscal d'environ 67 % de son potentiel (FMI, 2024). Un tel écart implique que le pays a la capacité de générer près de 5 points de pourcentage du PIB en recettes fiscales supplémentaires, avec ses structures économiques et institutionnelles actuelles. L'une des principales raisons de l'inefficience de la politique fiscale réside dans les exonérations. En 2018, le total des exonérations fiscales a été estimé à 15 % du PIB, tandis que les recettes n'ont atteint que 8 % (Banque mondiale, 2023). Par ailleurs, les dépenses publiques sont fortement contraintes par le service de la dette et les salaires, qui représentent respectivement 35 % et 42 % des recettes hors hydrocarbures en 2024. Ces dépenses incompressibles limitent les investissements publics, lesquels sont également très volatiles en raison de la politique budgétaire procyclique du Gouvernement. Grâce aux ressources pétrolières, les investissements publics congolais se situaient au-dessus de 10 % du PIB et ont même atteint un pic de presque 20 % en 2015, avant de chuter, suite à l'effondrement du prix du pétrole, se stabilisant autour de 5 % en 2023. Cependant, ces investissements sont moins efficaces, affichant un ICOR élevé (14,0) par rapport à des pays comparables tels que la Côte d'Ivoire (4,0) ou le Gabon (5,2).

2.3. Capital naturel du pays

2.3.1. Aperçu du capital naturel du Congo

Le Congo est doté d'un immense capital naturel, comprenant des terres agricoles, des ressources hydrologiques, des forêts, des hydrocarbures, des minerais et de la faune. La richesse totale du Congo est estimée à 223 milliards de dollars en 2020 (CWON 2024), dont 40 % provient du capital naturel (23 % renouvelable et 16 % non renouvelable). En 2024, le pays est classé 30ème mondial sur 191 pays, avec un score de 51 sur 100 selon l'indice du capital naturel. Par ailleurs, le pays occupait, en 2023, le troisième rang en Afrique subsaharienne, en termes de production de pétrole (271 000 b/j) et de réserves prouvées (2,9 milliards de barils), juste derrière l'Angola et le Nigeria, tandis qu'il occupe le cinquième rang en termes de réserves prouvées de gaz naturel (284 milliards de m³). Le Congo est également doté d'une couverture forestière évaluée à 22,4 millions d'hectares, représentant 65 % de la superficie totale du pays. En plus de ces deux capitaux naturels majeurs, le pays possède d'importantes ressources hydriques, une riche biodiversité ainsi que d'autres richesses naturelles telles que l'énergie renouvelable (solaire, éolienne, géothermique) et un sous-sol riche en minerais (fer, perlite, or, hélium, uranium, etc.).

Table 2. Décomposition de la richesse totale du Congo

Ressources naturelles	En millions US\$		Par tête US\$			
	1995	2020	1995	2020		
Richesse Totale	116586,30	223821,59	92%	42513,92	39251,97	-8%
Capital physique	16354,04	47630,66	191%	5963,60	8353,07	40%
Capital humain	38215,19	86713,47	127%	13935,41	15207,09	9%
Capital naturel renouvelable	37103,2	40172,7	8%	13529,9	7045,2	-48%
Forêts, bois	10954,3	10802,2	-1%	3994,5	1894,4	-53%
Forêts, loisirs, chasse et pêche	7976,8	7866,0	-1%	2908,8	1379,5	-53%
Forêts, produits forestiers non ligneux	4050,3	3994,1	-1%	1476,9	700,4	-53%
Forêts, rétention d'eau	3470,8	3422,6	-1%	1265,6	600,2	-53%
Mangroves	40,4	40,7	1%	14,7	7,1	-52%
Pêche	307,1	241,4	-21%	112,0	42,3	-62%
Terres agricoles	10809,6	10920,6	1%	3941,8	1915,2	-51%
Énergie hydroélectrique	963,3	2884,6	199%	351,3	505,9	44%
Capital naturel non renouvelable	32700,3	69313,4	112%	11924,3	12155,6	2%
Pétrole	31971,5	68268,4	114%	11658,6	11972,3	3%
Gaz naturel	1238,4	1063,8	-14%	451,6	186,6	-59%
Charbon	0	0	..	0	0	..
Métaux et minéraux	0	0	..	0	0	..

Source: Banque mondiale

2.3.2. Contribution du capital naturel à l'économie congolaise

Depuis plusieurs décennies, l'économie du pays repose fortement sur le capital naturel non renouvelable, en l'occurrence le secteur des hydrocarbures. Avec la découverte du premier gisement en 1969⁴, le Congo a intégré le groupe des pays producteurs de pétrole, et la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures en général, le pétrole en particulier, s'est accrue au fil des années. En effet, le secteur des hydrocarbures représente 25 % du PIB, 90 % des exportations et plus de 60 % des recettes publiques en 2024. Cette dépendance rend le pays particulièrement vulnérable aux fluctuations du cours du baril, comme cela a été observé depuis 2014. Cette vulnérabilité est exacerbée par l'absence d'un fonds de stabilisation opérationnel et par une gestion budgétaire procyclique des ressources pétrolières. Parallèlement, les ressources du capital naturel renouvelable sont faiblement valorisées, à l'instar du secteur forestier, qui ne contribue qu'à hauteur de 5 % du PIB, mais qui demeure cependant le deuxième pourvoyeur d'emplois formels après la fonction publique.

2.3.3. Estimations et évolution du capital naturel

La richesse globale du pays, estimée à 223 milliards USD en 2020, a quasiment doublé comparée à celle de l'année 1995, grâce au capital physique, ayant triplé en raison d'investissements massifs financés par les ressources pétrolières. Le capital humain ainsi que le capital naturel non renouvelable ont également doublé, tandis que le capital naturel renouvelable a connu une stagnation. Néanmoins, la richesse par habitant a diminué de 8%, passant de 42514 USD à 39252 USD, en raison d'une baisse de 48% du capital naturel renouvelable par habitant. Cependant, elle demeure supérieure à la moyenne africaine (17505 USD) et à celle des pays à revenu intermédiaire de la

tranche inférieure (17712 USD).

2.3.4. Les défis de la valorisation du capital naturel du Congo

Face à la demande mondiale des hydrocarbures qui pourrait connaître une baisse à cause de la transition énergétique, le pays gagnerait à davantage valoriser les ressources renouvelables pour accélérer la diversification de son économie. La valorisation du capital naturel nécessite de mettre en place un bon mécanisme pour évaluer de manière crédible et fiable le potentiel dont dispose le pays. Aussi, le pays doit rattraper son retard dans la mise à jour du Système de Comptabilité Nationale (SCN), afin de passer de la version actuelle datant de 1993 à celle de 2008, et par la suite à la version de 2025 qui prend en compte de manière plus adéquate la valorisation du capital naturel. La BAD (2024) a estimé qu'une fois ajusté à la séquestration du carbone, le PIB du Congo pourrait augmenter de 5 milliards USD, soit une expansion potentielle d'environ 30% du niveau actuel⁵. En effet, les forêts et les tourbières du Congo stockent plus de 44 Gt d'équivalent de CO₂ et séquestrent 32,5 millions de tonnes d'équivalent de CO₂ supplémentaires par an. Le secteur dispose ainsi d'un important potentiel pour accroître sa contribution à l'économie nationale grâce à une gestion forestière optimisée de ses fonctions de production et de protection de la nature. L'augmentation du niveau de valeur ajoutée des ressources naturelles avant l'exportation présente également un grand potentiel.

Conscient de ces enjeux, des réformes en cours ont été initiées par le Gouvernement, afin de définir une nouvelle architecture institutionnelle, y compris la mise en place d'un service national d'inventaire de gaz à effet de serre pour une meilleure évaluation et mise à jour régulière de la quantité précise de séquestration du carbone par les forêts et les tourbières.

⁴ICOR explique la relation entre le niveau d'investissement réalisé dans l'économie et l'augmentation du PIB qui en résulte.

⁵Ministère de l'Économie et des Finances «Bilan (1958-2023) et perspectives de développement économique, social, culturel et environnement», 2024. <https://www.finances.gouv.cg/sites/default/files/documents/BilanCongoENVO.pdf>

Tableau 3. PIB des pays africains ajusté à la séquestration, 2022
(milliards de \$ courants)

	PIB TRADITIONNEL (\$ MILLIARDS)	PIB AJUSTÉ À LA SÉQUESTRATION (\$ MILLIARDS)	CHANGEMENT (\$ MILLIARDS)	POURCENTAGE
RCA	2,45	10,56	8,11	330,81
Congo	13,51	18,46	4,95	36,63
RDC	66,44	86,07	19,62	29,54
Gabon	21,12	25,73	4,62	21,86
Cameroun	44,94	49,43	4,49	9,99
Mozambique	18,41	19,93	1,52	8,27
Angola	122,02	129,83	7,81	6,4
Ouganda	47,57	49,35	1,78	3,75
Zambie	29,12	30,18	1,06	3,64
Côte d'Ivoire	70,32	72,21	1,89	2,69
Tanzanie	73,53	75,47	1,94	2,64
Ethiopie	120,36	122,56	2,2	1,83
Nigeria	477,38	481,04	3,66	0,77
Autres	1 910,42	1910,42	-0,13	-0,01
Total	3 025,63	3 091,72	66,1	2,18

Source: BAD

2.4. Capital d'entreprises

2.4.1. Importance du capital privé

Le capital privé pourrait jouer un rôle majeur dans l'agenda de développement du Congo. Le capital d'entreprises se réfère à l'ensemble des actifs (financiers, physiques, humains) détenus par les entreprises pour assurer leur production et leur expansion. Ce capital a démontré son efficacité dans le développement de plusieurs pays en contribuant au financement des projets et programmes d'intérêts publics, améliorant ainsi la productivité et la compétitivité des pays. En ce qui concerne le Congo, les autorités mettent l'accent sur l'implication du secteur privé dans le financement et la réalisation des programmes et projets prioritaires du PND. En décembre 2022, une loi sur les contrats de partenariat public-privé a été adoptée pour clarifier les principes et procédures liés à ces contrats, démontrant ainsi la volonté politique du gouvernement de s'appuyer sur le capital privé.

2.4.2. Aperçu des entreprises congolaises et de leurs capitaux

Le secteur privé du Congo est de taille modeste et dominé par les très petites

entreprises. Le dernier recensement des entreprises du Congo, effectué en 2021, a identifié 91 014 unités économiques sur l'ensemble du territoire national, pour un ratio de 15 entreprises pour 1000 habitants.

Les entreprises congolaises, qui représentent plus de 60% du PIB, ont un âge moyen compris entre 4 et 8 ans. Elles sont majoritairement situées dans les zones urbaines (82%) et exercent le plus souvent dans le secteur tertiaire (82%). Plus de neuf unités économiques sur dix sont des entreprises individuelles. Cette prédominance est également observée au niveau de la taille des entreprises, avec un pourcentage de très petites entreprises qui s'élève à 92,6%. Les entreprises congolaises attirent également des capitaux extérieurs. En effet, une entreprise sur cinq est détenue à au moins 10% de son capital par des étrangers. Elles s'autofinancent à 87% pour améliorer leur stock de capital contre une moyenne de 75% en Afrique. Enfin, elles dépensent davantage (32%) en recherche et développement pour innover que la moyenne des entreprises situées dans les autres pays d'Afrique subsaharienne (19,5%) et ont un taux de travailleurs qualifiés important (86%).

*Loi du 17 novembre 2023 <https://faolex.fao.org/docs/pdf/con222207.pdf>

2.4.3. Défis et opportunités pour l'amélioration du capital des entreprises au Congo

En termes de climat des affaires, selon la Banque mondiale (2024), 41% des entreprises congolaises considèrent l'accès au financement comme le principal obstacle et, en même temps, seulement 62% d'entre elles disposent d'un compte bancaire contre une moyenne de 85% en Afrique. En effet, les banques ne financent que 2,2% des projets d'investissement des entreprises au Congo contre une moyenne de 12% en Afrique. Ensuite, l'accès à l'électricité est le deuxième facteur reconnu par les entreprises (21%) qui défavorise le climat des affaires, avec 77% d'entre elles déclarant avoir été victimes de pannes d'électricité. Par ailleurs, le climat des affaires est aussi affecté par la pression fiscale, la corruption et la concurrence déloyale du secteur informel. En termes de capitalisation boursière, aucune entreprise congolaise n'est cotée à la Bourse régionale des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC). Toutefois, quelques sociétés de bourse existent au Congo et jouent le rôle d'intermédiaires pour attirer le secteur privé sur le marché financier régional. La forte pénétration des services digitaux demeure également un levier important pour améliorer l'accès aux services financiers et capter l'épargne domestique (42% du PIB en 2023) au profit du capital privé et contribuer à l'agenda de développement du pays.

2.5. Capital humain du Congo

2.5.1. Situation actuelle du capital humain du pays

Le pays est confronté à des défis significatifs en matière de développement humain. Le Congo affiche relativement de bonnes performances concernant certains indicateurs de santé avec une espérance de vie de 65,7 ans comparée à la moyenne africaine de 61 ans et un taux de mortalité infantile de 27,6 pour 1000 naissances vivantes contre 49 en Afrique subsaharienne. Cependant, en termes d'éducation, le Congo affiche un taux de scolarisation faible (89%) comparé à la moyenne africaine (98%) et aux pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure (103%). La qualité de l'éducation est également faible, avec un écart d'apprentissage de 3,6 ans pour les élèves congolais.

En 2022, le Congo se classait 137ème mondial sur 189 pays avec un IDH de 0,59. Son indice de capital humain de la Banque mondiale est estimé à 0,42 en 2020, légèrement supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (0,40), mais reste inférieur à celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (0,48). Cela implique qu'un enfant né au Congo ne réalisera que 42 % de son potentiel en raison de lacunes en matière d'éducation et de santé. Le niveau de chômage reste élevé (20% en 2023) dans un pays dominé par le secteur des hydrocarbures à forte intensité capitalistique. Au cours des quinze dernières années, le capital humain n'a contribué qu'à hauteur de 2 % à la croissance économique totale du pays, soulignant le besoin crucial de développer les compétences dans les secteurs clés.

Tableau 4. Indicateurs clés de l'éducation, de la santé

	2010	2015	2023
Taux brut de scolarisation	2,45	10,56	8,11
Taux d'achèvement au primaire	13,51	18,46	4,95
Espérance de vie à la naissance	66,44	86,07	19,62
Mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	21,12	25,73	4,62

Source: World Development Indicator

2.5.2. Investir dans l'éducation et le développement des compétences

L'espace budgétaire limité par le surendettement du pays impacte

significativement les dépenses d'éducation. En effet, les dépenses publiques en éducation ont baissé, passant de 5,7% en 2010 à 3 % du PIB en 2023. Elles ont ainsi été évincées par le paiement du

<https://www.enterprisesurveys.org/content/dam/enterprisesurveys/documents/country/Congo-Rep-2024-FRA.pdf>

service de la dette et les autres dépenses courantes liées aux subventions énergétiques. Cette situation se reflète dans l'offre d'éducation avec une augmentation des ratios élèves/salles de classe s'élevant à 174 au lycée et le ratio élèves/enseignants s'élevant en moyenne à 64. La question de l'efficacité des dépenses publiques se pose également car 41% des élèves n'ont pas atteint le seuil « suffisant » de compétence en lecture des tests (PASEC, 2019). Toutefois, avec le soutien des partenaires au développement, des efforts importants sont en cours avec une loi de programmation budgétaire pour

l'éducation qui envisage de porter les dépenses publiques du secteur à plus de 4% du PIB d'ici 2030. En termes de compétences d'enseignement technique et professionnel, le Congo a initié des efforts importants matérialisés par la construction des centres de formation des métiers en mines et bois. Enfin, le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA) a permis de former et soutenir des milliers de jeunes, tandis que le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA) a permis de former et d'insérer des jeunes dans des métiers techniques.

Encadré 2. Le Congo innove avec l'enseignement à distance

La situation de surendettement du pays limite les marges de manœuvre du Gouvernement et Face aux mesures de restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) a appuyé les efforts du Gouvernement à assurer la continuité de l'apprentissage en développant des contenus pédagogiques par le biais de la télévision, d'internet et de la radio et une plateforme numérique EaDTV. Ce mécanisme continue après le confinement et permet au système éducatif, de disposer d'une approche hybride d'enseignement en présentiel et à distance. Cette innovation permet également d'améliorer la qualité de l'enseignement et son accès même dans les zones rurales les plus reculées. Le GPE a permis d'équiper des écoles de 4 000 postes de radio solaires dont bénéficient 62.700 élèves.

2.5.3. La santé en tant que pilier du développement du capital humain

La santé demeure un pilier fondamental du développement, nécessitant un investissement soutenu pour assurer un avenir prospère et résilient.

Plusieurs initiatives sont en cours pour renforcer le système de santé congolais et améliorer l'accès à des soins de qualité pour tous, avec un accent particulier sur les zones rurales et défavorisées. Les efforts notables, bien qu'insuffisants, sont fournis par le gouvernement pour accroître l'offre de soins de santé. Les dépenses sanitaires par tête représentent 39 USD, au-dessus de la moyenne africaine de 34 USD. Le nombre d'établissements de santé a augmenté, dans une moindre mesure, entre 1991 et 2023, soit une augmentation de 2,85 %. De même, une légère augmentation est visible en ce qui concerne les Centres de santé intégrés (CSI) de catégorie PMAS où un taux de croissance de 4,24% a été enregistré sur la période de 2010 à 2023. En revanche, le nombre de postes de santé demeure relativement stable, le ratio des médecins pour 1000 habitants étant passé de 0,16 à 0,10 entre les périodes 2011-2012 et 2016-2022. La planification stratégique de 2024 met l'accent sur l'amélioration de l'accès équitable aux soins, le renforcement des infrastructures dans les régions

défavorisées et l'investissement dans la formation continue du personnel médical.

2.6. Marché des capitaux intérieurs et marché financier

2.6.1. Cartographie du marché financier intérieur

Le Congo s'inscrit dans le cadre du marché financier régional de la CEMAC. Le secteur bancaire congolais participe à un marché financier régional plus large incluant la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC) et le marché des titres publics qui constitue une alternative pour orienter l'épargne régionale vers le financement des pays. Le marché financier régional est organisé autour d'un cadre institutionnel comprenant la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), la Caisse Régionale de Dépôt de Valeurs (CRDV), temporairement assurée par la Banque Centrale et les Sociétés de Bourses (SDB). Le Congo anime essentiellement le marché financier à travers le marché des titres publics où il détient plus de 35% de l'encours total de la région.

En 2024, le système bancaire se compose de 10 (dix) banques commerciales dont 02 (deux) publiques et est complété par

plusieurs établissements de microfinance. La monnaie mobile enregistre une pénétration importante dans le système financier congolais. La proportion d'adultes ayant un compte a plus que doublé entre 2014 et 2021. Au cours de la même période, la proportion d'adultes disposant d'un compte de monnaie mobile est passée de 2 % à 37 %, tandis que la proportion d'adultes disposant d'un compte bancaire traditionnel est restée presque inchangée.

2.6.2. L'état du développement du secteur financier au Congo

Le secteur financier congolais demeure peu développé avec une performance qui se détériore de plus en plus. En effet, le pays affiche un indice de développement

financier global de 0,09 en 2021 se classant en dessous de nombreux pays africains à revenus intermédiaires de la tranche inférieure tels que le Gabon (0,12), le Cameroun (0,10), la Côte d'Ivoire (0,13) ou le Ghana (0,18). Cette situation résulte des faiblesses dans plusieurs domaines tels que la capitalisation boursière ou le retard en matière d'inclusion financière, malgré les récents progrès décrits ci-dessus. En effet, les institutions financières du Congo sont plus développées que le marché financier encore embryonnaire de l'Afrique centrale où aucune société congolaise n'y est cotée. Toutefois, on note une légère détérioration due à une baisse significative de l'indice de l'efficacité des institutions financières, comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau 5. Indicateurs de développement du secteur financier en République du Congo

Dimension	Institutions Financières (IF)	Marchés Financiers (MF)
Période	2012-2016	2017-2021
Profondeur	0,05	0,06
Accès	0,05	0,09
Efficacité	0,51	0,38
Indice FI / FM	0,18	0,16
	2012-2016	2017-2021

Source: Banque mondiale

Il faut rappeler que le pays connaît depuis une décennie des chocs successifs qui impactent les institutions financières avec le crédit au secteur privé qui a baissé de 18% du PIB en 2016 à 15% en 2023.

Toutefois, il convient de noter l'amélioration de l'indice de l'accès aux services financiers qui est primordial pour orienter le capital financier au service du développement. En effet, à mesure que les individus s'intègrent davantage dans le système financier et connaissent une croissance de leurs revenus au fil du temps, leurs contributions fiscales au Gouvernement pourraient également augmenter. En outre, l'impact de l'inclusion financière sur les recettes fiscales peut être indirect, en raison de sa contribution à la réduction de la taille de l'économie souterraine, favorisant ainsi les activités formelles taxables.

2.6.3. Mobiliser des ressources financières pour le développement du Congo

Face aux contraintes de financement extérieur dues au surendettement, le marché régional des titres est de plus en plus sollicité par le Gouvernement, mais semble montrer des signes d'esoufflement. Avec un espace budgétaire réduit, le marché financier régional demeure la seule issue par laquelle le Congo cherche à mobiliser les ressources nécessaires pour combler ses besoins de financement. La demande exprimée sur ce marché a augmenté de 85 % en 2023 et est descendue à 60 % en 2024, représentant presque la moitié des besoins de toute la zone. En 2024, l'encours des valeurs du Trésor du Congo représentait 30 % du PIB et était composé majoritairement d'obligations (76 %).

Cependant, les investisseurs affichent, de plus en plus, un faible intérêt pour les titres congolais, avec des taux de souscription de moins de 15 % contre une moyenne de la zone de 63 %, et des taux d'intérêt des obligations dépassant 11 % en 2024, comparativement à 7,8 % au Cameroun. Face à cette situation, le Gouvernement, qui détient plus de 35 % des titres sur ce marché, a initié un Programme National d'Optimisation de la Trésorerie (PNOT) visant à rallonger la maturité moyenne des titres afin de dégager des marges budgétaires. À moyen terme, il serait également pertinent d'ouvrir le marché aux non-résidents et d'introduire des instruments novateurs tels que les obligations vertes pour approfondir ce marché. Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place un marché secondaire beaucoup plus dynamique qui contribuera à attirer de nouveaux investisseurs.

2.6.4. Mobilisation des ressources financières extérieures pour le développement

Moins efficace pour attirer l'aide publique extérieure et les Investissements Directs Étrangers (IDE) en dehors du secteur pétrolier, le Congo finance son développement principalement par la dette extérieure commerciale, parfois gagée sur les ressources des hydrocarbures. En 2023, l'aide publique extérieure représentait moins de 10 % des dépenses publiques au Congo, contre plus de 20 % au Sénégal et au Cameroun. Les IDE, bien qu'importants (4 % du PIB en 2023), sont à 90 % orientés vers le secteur des hydrocarbures. Face aux besoins d'investissements immenses, le gouvernement n'a pas pu mettre en place une politique contracyclique (absence de fonds de stabilisation) pour l'utilisation des ressources pétrolières, ce qui entraîne le pays vers un niveau d'endettement insoutenable. La dette s'élevait à 99 % du PIB en 2023, avec le service de la dette extérieure représentant 34 % des recettes publiques, réduisant ainsi considérablement l'espace budgétaire pour financer l'agenda de développement du pays. Une part significative de la dette extérieure est due aux créanciers commerciaux, représentant 10 % du PIB, dont les traders pétroliers comptent pour 3,9 % du PIB. Le Congo ne bénéficie pas d'un envoi massif de fonds de ses ressortissants vivant à l'étranger. En 2023, ces transferts de fonds des migrants ne représentaient que

0,3 % du PIB, bien en dessous de la moyenne africaine de 2,6 % du PIB.

2.6.5. Financement innovant

Face à l'impasse du financement traditionnel, le Congo envisage de se tourner davantage vers des financements innovants, tirant parti de son immense potentiel naturel. Conscient des enjeux, le gouvernement a prévu de financer le Plan National de Développement (PND) à hauteur de 16 % grâce à des financements innovants, en accélérant les réformes pour participer pleinement au marché carbone, avec une valorisation adéquate de la séquestration considérable des forêts et tourbières (30 milliards de tonnes de carbone) du bassin du Congo. En 2023, le pays a bénéficié de 228,76 millions USD de capitaux publics et privés pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, représentant ainsi environ 15 % du financement annuel nécessaire au Congo pour atteindre les objectifs fixés dans sa Contribution Nationale Déterminée (CDN). Le gouvernement s'est également engagé dans une opération de "Debt for Nature Swaps" d'un montant de 126 millions USD à travers la mise en place d'un programme de conservation environnementale. Malgré leur efficacité en tant qu'instruments de financement mixte, les garanties sont faiblement utilisées au Congo en raison de la situation de surendettement du pays, ce qui entrave sa capacité à anticiper sur les risques des projets et à attirer le secteur privé dans la gestion durable des forêts et des tourbières.

2.7. Recommandations de politique

Le Congo se trouve dans une situation de surendettement qui limite le financement de son agenda de développement, malgré un potentiel significatif en termes de capitaux nationaux.

Pour maximiser le potentiel de mobilisation des capitaux nationaux du Congo, les principales interventions politiques suivantes sont cruciales : i) Recettes fiscales – améliorer la mobilisation des recettes domestiques à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et la digitalisation ; ii) Ressources naturelles – mettre en place une gestion contracyclique des ressources des hydrocarbures ; renforcer la diversification par une gestion durable de l'agriculture à travers des techniques

innovantes d'adaptation aux changements climatiques ; accélérer l'accès au marché carbone et améliorer la comptabilité du capital naturel ; iii) Capital d'entreprises – améliorer l'accès au financement des entreprises et rationaliser les réglementations commerciales ; iv) Capitalisation du marché – renforcer la culture financière avec des campagnes de sensibilisation ; étendre les cotations et encourager la participation des investisseurs institutionnels ; v) Capital humain – aligner les réformes des secteurs de l'éducation et de la santé sur les besoins de l'industrie ; et vi) Capital financier – diversifier les instruments de financement et renforcer la participation au marché des capitaux. Grâce à ces réformes politiques ciblées, à des investissements stratégiques et à une meilleure gouvernance, le Congo peut combler efficacement ses besoins de financement pour le développement.

3

EXPLOITER LE POTENTIEL DE CAPITAL ET LES RESSOURCES DU CONGO POUR LE DÉVELOPPEMENT

MESSAGES CLÉS

- Il convient d'améliorer la qualité des institutions tant au niveau du secteur des hydrocarbures que des mines et du capital naturel renouvelable, pour permettre au Congo de tirer davantage profit des potentialités de mobilisation des ressources issues du capital.
- Les insuffisances en matière d'état de droit exposent le pays à des facteurs importants favorisant les flux financiers illicites qui limitent la mobilisation des recettes issues du secteur extractif au profit de l'agenda de développement durable et inclusif du pays. Il est important, pour le gouvernement, d'accentuer les efforts pour le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que pour l'application des textes juridiques visant à optimiser la gestion des diverses formes de capital dont dispose le pays.

3.1. Introduction

En s'appuyant sur le chapitre 2, ce chapitre examine l'influence de la qualité des institutions, de la gouvernance et de l'État de droit sur la capacité du Congo à mobiliser des capitaux domestiques au bénéfice du développement du pays. Ainsi, il évalue les capacités institutionnelles ainsi que leur impact sur l'efficacité de la mobilisation des ressources en faveur du développement durable. Ce chapitre aborde également les problématiques de gouvernance et l'état de droit et examine les réformes nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites, et propose des stratégies basées sur des données probantes pour optimiser le capital du Congo au service du développement économique.

3.2. Arrangement institutionnel pour la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital

La Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) est au cœur du dispositif institutionnel du secteur des hydrocarbures. Le ministère des Hydrocarbures assure la tutelle de la SNPC et est responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique gouvernementale, ainsi que de l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires. La SNPC mène des activités de recherche, de production, de transformation et de commercialisation d'hydrocarbures, tout en participant à diverses opérations dans ce domaine. En outre, la Congolaise de Raffinage (CORAF) transforme le pétrole brut en différents produits, satisfaisant 70% des besoins nationaux. Les recettes pétrolières sont partiellement perçues par les régies financières ; toutefois, la vente de la part de pétrole brut revenant au gouvernement est régie par des contrats et conventions signés avec la SNPC. Par ailleurs, le Ministère des Mines et de la Géologie est l'entité s'occupant de promouvoir et réguler l'ensemble de la prospection et de l'exploitation minière. Il est également chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique gouvernementale, ainsi que de l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires.

Le Ministère de l'Économie Forestière est responsable des activités d'exploitation forestière et en charge également de la politique du gouvernement et de l'élaboration des dispositions législatives et régle-

mentaires applicables au secteur forestier. Le Ministère est assisté par le Service de contrôle des produits forestiers qui examine les exportations de bois et surveille le marché international tout en assurant la gestion des quotas.

La promotion du secteur privé s'est traduite par la création de plusieurs agences et structures visant à améliorer le climat des affaires et à soutenir les entreprises. Parmi ces initiatives, on trouve l'Agence nationale de l'artisanat (ANA), créée en 1986 pour concevoir et appliquer la politique nationale de l'artisanat. L'Agence Congolaise de la Normalisation et de la Qualité (ACONOQ) assure la normalisation, la métrologie, la certification et la promotion de la qualité dans tous les secteurs. L'Agence pour la Promotion des Investissements (API), promeut et facilite les investissements privés. L'Agence Congolaise pour la Création des Entreprises (ACPCE), régule les processus d'immatriculation des entreprises. La Bourse de Sous-traitance et de Partenariat d'Entreprises (BSTPE), est un centre d'informations techniques et de promotion de la sous-traitance. Le Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement aux PME (FIGA), soutient les entreprises en facilitant leur accès aux services financiers. L'Agence de Développement des très Petites, petites et Moyennes Entreprises (ADPME), encadre et développe ces entreprises. L'Agence Nationale pour la Transformation de l'Economie Informelle du Congo (ANTEIC) a été instituée en 2025 afin de formaliser une économie informelle estimée entre 60% et 70% de l'économie nationale. Elle compte mettre en œuvre des réformes pour faciliter la création d'entreprises dans les secteurs de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat. Ces initiatives visent à renforcer le secteur privé, à améliorer le climat des affaires et à promouvoir les investissements inscrits dans l'agenda de développement du pays.

La Direction Générale des Institutions Financières Nationales (DGIFN) est l'organe technique qui assiste le Gouvernement. Au niveau régional, le Marché Financier est régulé par la COSUMAF. Entre-temps, la BVMAC organise le fonctionnement de la composante boursière du marché financier régional. La Caisse Régionale de Dépôt des Valeurs (CRDV) constitue le principal dépositaire central et

la Banque centrale (BEAC), joue le rôle de banque de règlement.

Le Congo a intérêt à améliorer la qualité de ses institutions pour mobiliser davantage les ressources domestiques. Selon le FMI (2024), la qualité institutionnelle, l'efficacité du gouvernement et l'état de droit sont corrélés positivement à l'efficacité dans la mobilisation des ressources. Il a été estimé que le Congo peut générer 1,7 à 2,2 points de PIB en recettes fiscales supplémentaires, par exemple en ramenant son indice de qualité institutionnelle (ICRG) au niveau moyen des économies de marché émergents. De même, le fait de porter ses scores d'efficacité gouvernementale et d'État de droit au même niveau que ceux de l'EME moyen augmenterait son ratio impôts/PIB de 3,1 à 3,6 points de PIB.

3.3. Défis de gouvernance dans la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital pour la mobilisation des ressources

Depuis plusieurs années, le Congo assure un leadership international dans la valorisation du capital naturel en mobilisant le secteur privé et la communauté internationale. Ceci a été illustré par la Conférence sur l'afforestation et le reboisement tenue au Congo en 2024 ainsi que par l'initiative portée par le Président du Congo pour une meilleure évaluation du PIB intégrant le capital naturel qui a fait l'objet d'un Sommet des Chefs d'Etat en marge de la Cop29 à Bakou. L'accès au marché du carbone permettra au Congo de mobiliser des ressources financières importantes auprès du secteur privé. C'est ainsi que le pays a signé plusieurs conventions avec divers partenaires privés pour l'augmentation de la superficie forestière afin d'accroître sa capacité de séquestration de carbone. Il a également signé un accord avec le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) dans l'objectif de faire baisser les émissions provenant de la déforestation et d'assurer une hausse de la séquestration du carbone.

En améliorant la gouvernance dans le secteur des hydrocarbures, le pays pourrait collecter davantage de ressources provenant de son capital naturel. Le dernier rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries

extractives (ITIE) (2022) indique des divergences importantes entre les revenus déclarés par la Banque centrale et ceux publiés par les entités publiques. Ces écarts peuvent être interprétés comme étant une sous-déclaration ou une sous-évaluation des exportations congolaises par les compagnies pétrolières afin de réduire leurs bénéfices déclarés et d'éviter les impôts. D'après la Banque mondiale (2023), le Congo perçoit moins de revenus par dollar de brut exporté que la plupart de ses pairs (0,31 USD en 2019 contre 0,46 USD au Cameroun la même année). Le recours systématique à l'emprunt ou au financement de projets pour l'exploitation de futurs champs pétroliers peut contribuer également à la perte de revenus. Le niveau des exonérations accordées au secteur pétrolier est considérable, estimé autour de 5% du PIB. Les différents codes du secteur extractif accordent des incitations fiscales généralement au détriment de l'État congolais.

La gouvernance du marché financier régional mérite de s'ajuster davantage pour que le financement sur ce créneau ne constitue pas un risque pour la stabilité financière de la zone. Le marché financier régional jouit d'une monnaie commune rattachée à l'euro qui permet de réduire le risque de change pour les banques et joue un rôle important depuis 2011 au financement des Etats à travers le marché des titres du trésor et plus récemment les émissions à la bourse régionale (BVMAC). Toutefois, les besoins croissants de financement de ces économies à la suite des chocs et dans un contexte de surendettement semblent constituer un facteur de risque important pour la stabilité financière de la zone. En effet, l'exposition totale (prêts et titres) est passée de 10 % en 2015 à environ 31 % du total des actifs en 2023 avec plusieurs banques exposées à plus de 50 % sur certains Etats comme le Congo (FMI, 2025). Cette situation constitue un risque important pour la stabilité financière, notamment en raison d'une éventuelle contagion transnationale. Elle montre également le manque d'un mécanisme efficace de surveillance du risque souverain pour éviter de telles concentrations et que les banques manquent de politiques internes prudentes de gestion des risques.

⁴<https://www.sgg.cg/textes-officiels/lois/2022/congo-loi-2022-07.pdf>

Le Congo a mené des réformes pour attirer les investissements privés à travers les Partenariats Publics Privés (PPP). Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, le Gouvernement a misé davantage sur le financement privé, y compris les initiatives PPP, qui devait représenter 74% du financement total. C'est ainsi qu'en 2022 le Gouvernement a pour la première fois fait adopter une loi qui détermine le cadre juridique et institutionnel des contrats de partenariat public-privé et crée un comité national chargé d'élaborer un portefeuille de projets pouvant faire l'objet de PPP. C'est ainsi que des projets d'envergure dans le secteur du transport et de l'énergie sont envisagés pour être financés par des approches PPP.

3.4. L'État de droit, la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital

Les insuffisances en matière d'Etat de droit exposent le pays à des facteurs significatifs favorisant les flux financiers illicites. Ces facteurs incluent la faible valorisation des ressources naturelles, la faible inclusion financière, la taille importante du secteur informel et la multiplication des nouveaux produits financiers. De plus, le pays possède une façade maritime et des frontières terrestres poreuses, le rendant vulnérable aux flux illicites transfrontaliers. Selon le dernier rapport d'évaluation mutuelle du Congo, élaboré par le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) en 2022, le Congo a entrepris des efforts, notamment en renforçant le cadre institutionnel pour lutter contre la corruption par la création de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption (HALC). Néanmoins, de nombreux domaines d'amélioration en matière de gouvernance persistent, notamment la disponibilité d'informations sur les bénéficiaires effectifs des entités et constructions juridiques, ainsi que le renforcement de la Cellule de renseignement financier (CRF). L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) est chargée de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Les flux financiers illicites représentent un manque à gagner significatif pour la mobilisation des recettes domestiques. Estimés à plus de 5 % du

PIB par la CNUCED (2020), ces flux contribuent aux faibles performances de mobilisation des recettes domestiques, notamment à travers des mécanismes d'optimisation ou d'évasion fiscale. Cette situation est préjudiciable au financement du développement, car Mouleovo (2016) a démontré qu'au Congo, si les capitaux récupérés étaient investis dans l'économie locale, les dépenses sociales augmenteraient sensiblement.

Les principes régissant la gestion des revenus issus des ressources naturelles ont récemment été clarifiés par la législation. Le secteur extractif est encadré par la loi relative à la transparence et à la bonne gouvernance dans les industries extractives. Dans ce cadre, l'attribution des titres miniers et pétroliers s'effectue de manière concurrentielle et transparente à travers une procédure d'appel d'offres. Tous les contrats de partage de production sont publiés au Journal officiel, les rendant ainsi accessibles au grand public. De plus, le Congo dispose de tableaux synoptiques répertoriant l'ensemble des titres miniers et d'hydrocarbures attribués.

Cependant, la société civile observe parfois une volonté de certaines entreprises du secteur forestier de se soustraire aux dispositions légales et réglementaires. Selon la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH, 2024), certaines d'entre elles recourent à la corruption pour contourner la législation, ce qui leur permet de ne pas respecter les dispositions encourageant la gestion durable des forêts, entraînant des pertes significatives pour l'État et les communautés locales. Par ailleurs, malgré des avancées notables dans le nouveau Code forestier de 2020, l'absence de certains textes d'application ne permet pas encore à l'État de renforcer l'optimisation de la gestion durable de ces ressources. Concernant le code des hydrocarbures, il convient de rappeler que les dispositions incluent le renforcement du contrôle de l'État, le soutien à l'activité pétrolière, la clarification du régime fiscal, ainsi que l'amélioration des recettes, du contenu local, de sécurité et de protection de l'environnement.

Il semble que la population congolaise n'ait pas une grande confiance en l'administration fiscale. En effet, selon

⁴<https://www.cooperation.gouv.cg/doc/loi-contrats-partenariat-public-prive-congo/#>

l'Afrobarometer (2023), sept citoyens congolais sur dix estiment que « la plupart » ou « tous » les agents du service des impôts sont impliqués dans des affaires de corruption, faisant de cette institution celle perçue comme la plus corrompue parmi toutes les institutions du pays, loin devant les policiers et gendarmes (56%). Cette situation n'est pas propice à l'amélioration de la conformité des contribuables aux déclarations d'impôts ni à la transition du secteur informel vers le formel, ce qui pourrait élargir l'assiette fiscale et accroître la mobilisation des ressources domestiques.

Pour lutter efficacement contre la corruption, le Gouvernement cherche à améliorer la surveillance des transactions suspectes par l'identification des Personnes Politiquement Exposées (PPE). Cela pourrait permettre d'assurer une meilleure prévention et de détecter efficacement le blanchiment des produits de la corruption. Selon les règles de la COBAC, les institutions financières sont tenues de procéder à une évaluation des risques liés aux différentes transactions financières suspectes.

3.5. Une approche panafricaine pour renforcer l'État de droit, les institutions et la gouvernance afin d'exploiter le capital du Congo

À l'échelle continentale, le Congo a ratifié en 2005 la Convention de l'Union africaine contre la corruption. Il est membre de la CEMAC et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et fait ainsi partie du GABAC, un

organisme sous-régional similaire au GAFI. En 2016, le Congo a adopté la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, définie au niveau de la CEMAC. En 2019, il a ratifié l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et a préparé une stratégie nationale y afférente afin de renforcer ses échanges commerciaux avec ses partenaires africains.

3.6. Conclusion et recommandations politiques

La gouvernance demeure essentielle pour que le Congo puisse véritablement tirer parti de son immense potentiel en capital. Le gouvernement a entrepris des efforts significatifs pour la mise en place d'institutions et de textes juridiques visant à optimiser la gestion des diverses formes de capital dont dispose le pays, mais des faiblesses considérables subsistent. Il est primordial pour le pays de:

- Renforcer les capacités des institutions clés, notamment la SNPC et l'ANIF afin d'améliorer la gestion des recettes du secteur extractif et de limiter les flux financiers illicites ;
- Rationaliser les exonérations des secteurs miniers et d'hydrocarbures et faire adopter les textes d'application du code forestier pour garantir son application rigoureuse ;
- Renforcer les capacités du centre national d'inventaire des ressources forestières pour garantir la certification des crédits générés par la séquestration du carbone

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Africa Bright Securities (2021) : Présentation du marché financier de la CEMAC et de l'UEMOA : Cadre réglementaire, fonctionnement et acteurs
- Banque africaine de développement (2024) : Mesurer la richesse verte des nations : capital naturel et productivité économique en Afrique
- Banque africaine de développement (2024) : République du Congo : Accélérer la transformation structurelle et la réforme de l'architecture financière internationale
- International Monetary Fund (2025), "Sixth review under the extended credit facility (CR 25/75)". Washington, D.C.
- Ministère de l'Économie et des Finances « Bilan (1958-2023) et perspectives de développement économique, social, culturel et environnement », 2024.
<https://www.finances.gouv.cg/sites/default/files/documents/BilanCongoENVOlpdf.pdf>
- République du Congo (2018) : Rapport sur la gouvernance et la corruption
- RPDH (2024) : Note de situation sur l'action du Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) dans le cadre du suivi de la gouvernance forestière, minière, foncière et climatique
- World Bank (2023) 'Republic of Congo's Road to Prosperity: Building Foundations for Economic Diversification', Republic of Congo Country Economic Memorandum, Washington, DC: The World Bank.
- World Bank (2023): Republic of Congo: Strengthening Public Finances for Inclusive Growth and Sustainable Development, Public Finance Review, Washington, DC: The World Bank.
- World Bank Group (2024), Republic of Congo: Macro and Poverty Outlook, April 2024
- World Bank Group (2024), Republic of Congo: Enterprise surveys, Washington, DC: The World Bank.

